

FOHM VOIR

Le bulletin d'information et de liaison de la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal

Éditorial :

La folle course du lapin blanc d'Alice aux pays des merveilles

Bulletin trimestriel
daté de
Janvier 2008

Numéro
XXX

La folle course
du lapin blanc
d'Alice aux pays
des merveilles

1

La FOHM
rencontre le
rapporteur
spécial de l'ONU

1

La FOHM au
comité d'analyse
pour assurer le
respect des
pratiques

2

Une action
nationale pour
rehausser le
PSBLP

2

Financement du
soutien commu-
nautaire en loge-
ment social

3

L'histoire de la
FOHM, ou le jour
de la Marmotte...

3

On n'a qu'une
fois 20 ans...

4

Party de Noël de
la FOHM

5

Bilan de la
FOHM : 20 ans
de lutte pour le
logement !

5

Nos 20 ans en
photos

6

Le mois de novembre a été pour le moins éprouvant pour une grande majorité de groupes en habitation : ce fut, en effet, la course pour remplir les demandes IPLI pour les organismes en itinérance. Trois semaines pour remplir les formulaires, pour attacher des projets de rénovation ou d'achat. Trois semaines pour démontrer la viabilité et la pérennité de ces derniers. L'opération terminée, nous pensions être enfin sortis de l'urgence : Non !! Voilà tout le dossier sur le financement du soutien communautaire qui refait surface.

Olé! Nous avons obtenu de l'Agence de la Santé de Montréal une bonification du budget de 554 750\$ qui s'ajoutera aux 500 000\$. 40% du budget devra être alloué à des projets pour

personnes âgées et 60% aux autres. L'appel d'offre a été envoyé aux groupes le 6 novembre dernier et les groupes avaient jusqu'au 26 novembre 17h. De novembre 91 à novembre 07, voilà le temps requis pour gagner une reconnaissance financière du soutien communautaire soit plus de 16 ans. Or, devoir être aussi comprimé dans le temps pour répondre à l'appel d'offre, sans qu'il n'y ait de véritables critères de sélection, cela dépasse l'entendement. Espérons que les projets qui seront acceptés ne trahiront pas nos 16 ans de lutte...



Positions politiques :

La FOHM rencontre le rapporteur spécial de l'ONU

Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit au logement, M. Miloon Kothari était de passage à Montréal, le 10 octobre dernier, dans le cadre d'une tournée de deux semaines au Canada. Le Réseau Solidarité Itinérance Québec (RSIQ) a organisé une rencontre à la demande de M. Kothari.

Rappelons-nous qu'en mai 2006, le Canada comparaisait devant le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU pour être interrogé sur les enjeux concernant la lutte à la pauvreté. Lors de cette rencontre, qui s'est tenue à OBM, l'itinérance, le logement pour femmes, la pauvreté et la salubrité des logements sont quelques thèmes qui ont été traités pendant cet après-midi. La FOHM a, quant à elle, décidé de présenter un mémoire portant sur les effets pervers des orientations de la santé concernant le logement. D'entrée de jeu, la FOHM a déploré le manque de logements pour les personnes démunies et la difficulté de répondre aux besoins. Nous avons également souligné qu'au même moment où nous déplorons le manque de logement, la santé (par sa réorganisation) aggravait la situation. Que cela soit par le plan de transformation en santé mentale ou encore la transformation des places pour personnes âgées.

En effet, la semaine précédant cette rencontre, nous apprenions par les médias que l'Agence de santé de Montréal réquisitionnait une résidence pour personnes âgées (les Tournesols, à Ahunistic-Cartierville) afin de la

transformer en ressource intermédiaire. De ce fait, 55 locataires aînés se sont retrouvés à la porte, faisant la une des journaux et démontrant la situation précaire des personnes du troisième âge. Cette situation scandaleuse a donc servi de lien entre la lutte à la pauvreté, le logement et la pression de la santé sur l'habitation sociale.

À la fin de sa visite Canadienne, M. Kothari s'est dit « perturbé » et choqué par les « effets profonds et dévastateurs de la crise du logement » : le Rapporteur spécial a utilisé ces mots car, d'après lui, le Canada est un pays riche mais que la situation du logement dans le pays démontre le contraire.

En effet, le gouvernement fédéral a dégagé des surplus totalisant 95 milliards \$ depuis 1998 et la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a accumulé environ 5.5 milliards \$ de surplus à elle

seule! M. Kothari recommande au gouvernement fédéral de financer directement le logement social en y affectant une partie des surplus budgétaires engrangés à Ottawa. Il a également recommandé d'intégrer les efforts en matière de logement et d'itinérance dans une politique globale de lutte à la pauvreté.

Le mémoire de la FOHM a intéressé l'équipe de M. Kothari et celle-ci s'est dite ouverte à recevoir et à lire un mémoire plus complet à ce sujet. La Fédération va donc bonifier l'actuel mémoire sur la pauvreté et le logement pour y ajouter d'autres données et orientations.



M. Miloon Kothari, rapporteur spécial de l'ONU sur le droit au logement.

Enfin des chiffres, nous y voyons clair !

Le 19 juillet dernier, la FOHM et le RAPSIM ont tenu une conférence de presse pour interpeller le gouvernement sur la répartition d'une enveloppe nationale de 5 M\$ pour le soutien communautaire en logement social. Nous nous doutions que la répartition se ferait sur la base des calculs du Ministère de la santé et des services sociaux. Cette façon de calculer pénalise Montréal en fonction de la richesse relative des

investissements en santé par rapport aux autres régions, au nom d'un principe d'équité régionale. Nous ne nions pas les besoins des autres régions, mais nous dénonçons plutôt la richesse relative que semble voir le MSSS pour Montréal. De plus, le soutien communautaire en logement social n'est pas un programme universel qui s'adresse à l'ensemble de la population : c'est une mesure spécifique

s'adressant uniquement au logement social. Nous demandons donc que le ministère prenne en compte le nombre d'unités de logements sociaux par région. Il est clair que nous n'avons pas été entendu puisque le MSSS n'a octroyé que 578 582 \$ pour Montréal. Heureusement pour nous, l'Agence de la santé et des services sociaux a pris sur elle de bonifier le budget de 500 000 \$.

Voici comment le MSSS a fait la répartition de l'enveloppe soutien communautaire. Nous avons couplé ces chiffres avec la population des régions et le nombre d'unités de logements sociaux OSBL et HLM pour les régions.

Région	Financement Soutien Communautaire	Unités HLM	Unités OSBL	Total des unités de la région	Pourcentage
01 Bas-Saint-Laurent : 103 373 \$	103 373,00 \$	2 973	N/D		2,07%
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean : 153 088 \$	153 088,00 \$	3 916	*1 663	5 579	3,06%
03 Capitale-Nationale : 276 330 \$	276 330,00 \$	7 755	**4 825	12 580	5,53%
04 Mauricie : 385 140 \$	385 140,00 \$	5 141	1 591	6 732	7,70%
05 Estrie : 374 489 \$	374 489,00 \$	2 312	N/D		7,49%
06 Montréal : 578 582 \$	578 582,00 \$	23 801	12 057	35 858	11,57%
07 Outaouais : 229 199 \$	229 199,00 \$	3 548	1 759	5 307	4,58%
08 Abitibi-Témiscamingue : 108 430 \$	108 430,00 \$	1 549	N/D		2,17%
09 Côte-Nord : 87 609 \$	87 609,00 \$	1 538	---		1,75%
10 Nord-du-Québec : 57 471 \$	57 471,00 \$		N/D		1,15%
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : 63 766 \$	63 766,00 \$	1 669			1,28%
12 Chaudière-Appalaches : 216 908 \$	216 908,00 \$	3 317	---		4,34%
13 Laval : 314 140 \$	314 140,00 \$	1 734	948	2 682	6,28%
14 Lanaudière : 258 587 \$	258 587,00 \$	1 839	N/D		5,17%
15 Laurentides : 512 214 \$	512 214,00 \$	2 940	N/D		10,24%
16 Montérégie : 1 280 673 \$	1 280 673,00 \$	7 708	2 677	10 385	25,61%
Nombre unités non fédérés			6 325		
Total	4 999 999,00 \$	71 740	31 845	103 585	99,99%

* Les unités incluses dans la région 02 (Saguenay Lac St-Jean) comprennent également les unités de la région 09 (Côte-Nord).

** Les unités OSBL mises dans la région 03 (Capitale-Nationale) comprennent celles de la région 12 (Chaudière-Appalaches)

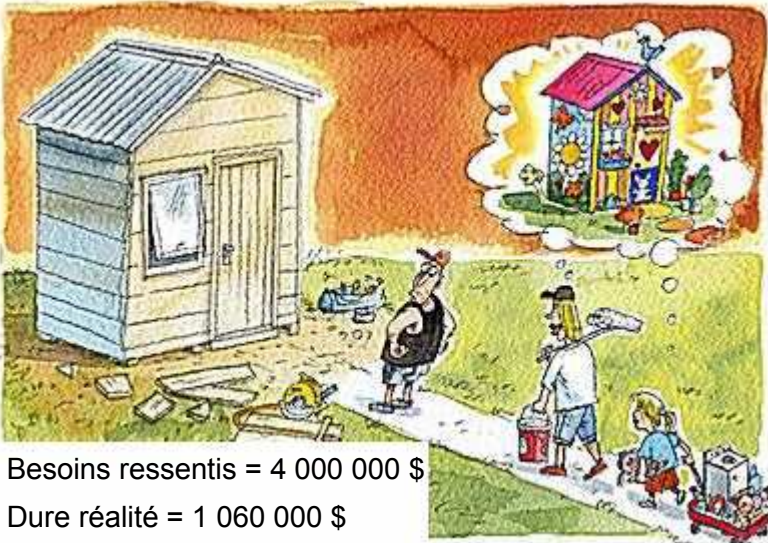
N/D = Non disponible

Pour Montréal, l'Agence a fait un appel d'offre large à l'ensemble des groupes santé et services sociaux ainsi que des OSBL d'habitation. 40% de l'enveloppe était réservée aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Inquiète de l'interprétation et du sens donné aux pratiques de soutien communautaire, la FOHM a manifesté son intérêt à siéger en tant qu'observatrice. La demande n'a pas été reçue comme une lettre à la poste et, n'eut été de l'appui de l'ensemble des regroupements régionaux en santé et services sociaux, nous aurions probablement dû passer notre tour. Merci pour cette solidarité !

Nous étions donc là les 6, 7 et 10 décembre derniers pour nous assurer de l'éligibilité des projets lors de l'analyse des demandes. Nous n'avions pas de droit de vote, ni de priorisation. En bref, nous avons un rôle de chien de garde de la pratique. Enfin, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les groupes sont en attente d'une réponse. L'Agence a reçu plus de 4 000 000\$ de demande alors qu'elle ne disposait que d'une enveloppe de 1 055 000\$ disponible...

Besoins ressentis = 4 000 000 \$
Dure réalité = 1 060 000 \$



Une action nationale pour rehausser le PSBLP en novembre

Le Programme Sans But Lucratif Privé (PSBLP) a été créé en 1986 et a été offert aux OSBL jusqu'en 1994. Ce programme est une responsabilité partagée des gouvernements fédéral et provincial mais la gestion des groupes du Québec se fait par la SHQ.

Ce programme est uniquement dédié aux personnes à faibles revenus et finance les groupes au déficit d'exploitation. C'est-à-dire que la SHQ « rembourse » certaines dépenses des organismes en se basant des montants et calculs prédéterminés. Ces derniers déterminent l'aide financière au déficit d'exploitation.

Cependant, depuis sa création il y a 21 ans, les coûts absorbés par le PSBLP n'ont pas été indexés et, très souvent, les OSBL-H se retrouvent dans de grandes difficultés financières. Afin de les minimiser, bon nombre de groupes font appel à des programmes tels qu'Accès Logis ou encore IPAC, sur lesquels ils doivent, malgré eux, prendre certaines sommes afin d'équilibrer un budget fragile.



Les groupes se retrouvent à casser leur tirelire (encore une fois...)

Le RQOH, appuyé par les fédérations membres, dont la FOHM, organise en novembre une action nationale qui a pour but de demander la hausse du niveau des coûts reconnus pour ce programme. Pour se faire, les groupes financés PSBLP refont leur budget en

fonction des frais réels de plusieurs postes. Par exemple, nous demandons d'inscrire le coût réel de la conciergerie, de la sécurité ou encore de la consommation d'énergie.

Nous proposons aussi de calculer les frais d'administration à leur coût réel, soit le nombre d'heures prises pour l'entière gestion de l'immeuble et de demander 100\$ par porte pour financer la vie associative et les activités de locataires.

Cette action nous permettra d'illustrer notre demande de rehaussement des frais auprès de la SHQ. Les coûts que cette dernière

accorde, n'ont pas été révisés depuis longtemps et le haussement de certains postes est plus que nécessaire si le gouvernement veut garantir la pérennité de ces projets.

La FOHM participe à la consultation pour les aînés

La FOHM a déposé un mémoire dans le cadre des consultations sur les conditions de vie des aînés. Cette consultation nationale a débuté en août et a été rallongée pour prendre fin en novembre 2007. Les positions et les revendications que nous avons présentées ont fait l'objet d'une consultation auprès des groupes concernés.

Nous avons fait ressortir que les différentes politiques ou mesures ne prennent pas en compte tout le spectre de la vieillesse. L'urgence d'agir semble de plus en plus mettre l'accent sur les personnes âgées en très grande perte d'autonomie, et ce, au détriment d'un ensemble de mesures préventives. En effet, la vieillesse ne doit pas être vue uniquement sous l'angle de la pression sur le système de santé.



La consultation a été coprésidée par le Professeur Réjean Hébert, la Ministre Marguerite Blais et la Professeure Sheila Goldbloom

1^{er} constat : Les revenus des personnes âgées

Nous ne pouvons parler de conditions de vie des personnes âgées sans s'attarder aux conditions socioéconomiques que vivent ces derniers et ces dernières. Le Québec est, avec la Colombie-

Britannique, la province où nous retrouvons la plus forte concentration de personnes âgées à faible revenu au Canada soit 19,5 % avant impôts et 10,3 % après impôts.

2^{ème} constat : Ne pas confondre le maintien dans la communauté et le maintien à domicile

Nous avons souligné le manque d'investissement à ces deux niveaux. En ce qui a trait au maintien dans la communauté, nous avons fait référence, entre autre, au transport adapté et nous avons également mentionnés le manque flagrant d'investissement pour les services de maintien à domicile. Nous avons aussi fait état de la disparité de l'offre de services d'un territoire de CSSS à l'autre.

Nous avons fortement souligné que **les OSBL d'Habitation PAPA (Personnes Âgées en Perte d'autonomie) NE SONT PAS des milieux de vie substitués. Il était important d'en faire la distinction puisque le document de consultation y faisait référence.** En terminant nous avons décrié le manque de places en ressources intermédiaires et avons demandé à ce que les logements demeurent et ne soient pas transformés en lit. La Ministre Mme Marguerite Blais s'est dit très préoccupée par le respect de l'autonomie des groupes et le respect de la mission de chacun.

Certification obligatoire

Dans un autre ordre d'idée, nous continuons nos démarches et pressions auprès de l'Agence de Santé et de services sociaux de Montréal afin de mettre sur pied d'un comité Agence-FOHM qui sera chargé de mettre au clair plusieurs articles et obligations de cette certification qui compte de nombreux points nébuleux et que des éclaircissements sont nécessaires. Nous vous informerons dès que possible des avancements de ce dossier d'importance.

L'histoire de la FOHM, ou le jour de la Marmotte...

On comprendra, à la lecture du texte qui suit, pourquoi nous faisons le parallèle entre le soutien communautaire et le film « *Le jour de la marmotte* ».

Vous serez en mesure de constater combien les discussions et les préoccupations des OSBL d'habitations sont demeurées les mêmes au fil du temps. Voilà déjà 20 ans que la FOHM a fait en sorte que des OSBL s'impliquent dans le développement du logement social et communautaire. Il est important de souligner que les premiers OSBL d'habitation sont nés du besoin de loger les chambreurs du Centre-ville.

On déplorait déjà, à l'époque, la disparition des maisons de chambres : cet état de fait, jumelé à la crise économique de 1982, n'a fait qu'appuyer l'urgence de se regrouper.

En 2007, que retrouvons-nous comme priorité pour les groupes dédiés aux personnes seules et itinérantes ? *Le maintien et la socialisation des maisons de chambres.* Heureusement, le dossier semble être maintenant une priorité pour les décideurEs : en effet, la Ville de Montréal a pris plusieurs actions pour attaquer de front ce dossier.

À l'assemblée générale de fondation, le 3 juin 1987, on comptait treize organisations et quatre institutions participantes. Les intervenantEs présentEs soulignaient combien il était important que nous puissions échanger sur nos expériences communes et ainsi développer une plus grande expertise en habitation communautaire.

Comment a évolué le dossier du soutien communautaire à travers ces années?

Novembre 1991, le soutien communautaire était à l'ordre du jour du CA. Au même moment, la FOHM menait une enquête-terrain sur la question du soutien communautaire dans les maisons de chambre.

Novembre 2006, un colloque national sur le soutien communautaire est organisé par notre regroupement national, le RQOH.

Novembre 2007, les groupes font leur demande de financement de soutien communautaire à l'Agence.

Aujourd'hui, 20 ans après, ne devrions-nous pas déclarer le mois de novembre « *Mois du soutien communautaire* » ? C'est donc le *Jour de la marmotte* mais des améliorations pointent le bout de leur nez car le financement récurrent d'un million est un pas de plus vers notre but ultime qui est la reconnaissance de cette pratique. Ces 20 années ont donné l'occasion à la FOHM de représenter et de défendre de nombreux organismes. Elles ont aussi permis de confirmer notre expertise dans la gestion immobilière et le soutien communautaire.

En 1990, nous développons notre première offre de service de gestion tandis qu'en 2007, les services de gestion administrative et immobilière concernaient plus de 1 200 unités et, parallèlement, nous gérons 200 unités de l'OMH. Afin de s'acquitter de ces nombreux mandats nous retrouvons à la fédération plus de 26 travailleur-e-s.



Quelques dates à retenir :

Mars 1995, la FOHM tenait son 1er colloque des OSBL d'habitation de Montréal qui avait pour titre « *Perspectives d'avenir pour les OSBL d'habitation* ».

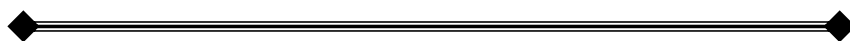
Février 1998, la Fédé publie, en partenariat avec le LAREPPS, un document intitulé « *Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal* ».

Avril 2002, un « *Portrait des organismes sans but lucratif d'habitation sur l'île de Montréal* » est publié par le LAREPPS avec la participation active de la FOHM.

Issue pour répondre d'abord aux besoins des personnes seules et itinérantes, la FOHM et ses 150 groupes membres retrouvent aujourd'hui en leurs rangs des groupes pour personnes seules et itinérantes mais aussi des OSBL familles et des organismes pour personnes âgées ou encore des organisations dédiées aux jeunes. De pionniers en ce qui a trait au développement et à la place des OSBL d'habitation, nous ne pouvons que dire 20 ans plus tard « mission réussie ».

Les grandes priorités pour les années à venir demeurent le soutien communautaire, bien sûr, mais surtout le maintien de programmes qui puissent permettre le développement de l'habitation sociale et communautaire et qui garantissent, de ce fait, le droit au logement à toutes et à tous.

En terminant, nous tenons à remercier les premiers membres du CA de la FOHM qui nous ont permis d'être encore ici en 2007 soit : Françoise Fréchette, Paula Kline, Johanne Lambert, Diane Tremblay, John Johnston et Pierre Legros. Mario Guérette faisait aussi partie des administrateurs fondateurs et nous lui rendons un hommage posthume.



Le CA, ainsi que toute l'équipe de la FOHM vous souhaite une excellente année 2008, pleine de financement et de reconnaissance !!

20 ans de la FOHM :

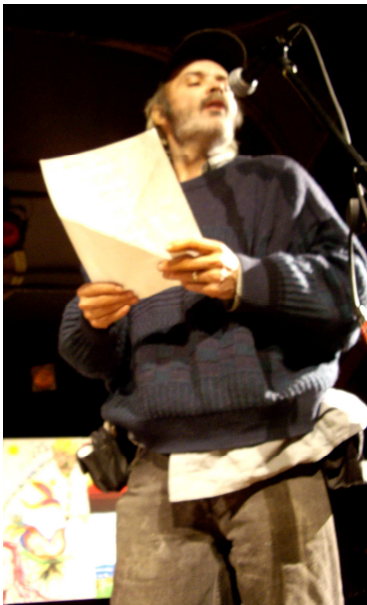
On n’a qu’une fois 20 ans...

Le jeudi 22 novembre dernier, la FOHM fêtait son vingtième anniversaire au Lion d’or avec plus de 200 invitéEs ayant bravé la première (grosse) tempête de neige de cet hiver !

Cet évènement, qui a pris la forme d’un 5 à 8, était un vrai succès. La FOHM a montré une nouvelle facette d’elle-même grâce à sa chorale. Des locataires sont venuEs partager avec nous leur

amours de la musique et de la poésie tandis que Martin Deschamps est venu clore la soirée en chantant « *Sans Toit* » chanson-thème des 15 ans de la Fédé.

Nous voulions partager ce moment avec vous et avons fait un petit montage des moments forts de cette soirée anniversaire. Au plaisir de se revoir pour nos 25 ans !



Les gagnantEs de notre concours FOHM’ACADÉMIE ont offert aux invitéEs des prestations remarquables :
M. Pierre Laporte, (chansonnier), M. Réjean Bisson (poète) et Mme Pascale Beaudry (violoniste).



La chorale de la FOHM a eu un succès retentissant...



M. Martin Deschamps est venu faire un petit tour de chant



Mme Monique Lacroix, présidente
du CA de la FOHM



M. Pierre Baril, conseiller aux directions de
l’habitation sociale à la SHQ



M. Cosmo Maciocia, responsable de
l’habitation au CE de la Ville de
Montréal

On n'a qu'une fois 20 ans (suite)



Plus de 200 personnes se sont présentées pour les 20 ans de la Fédé, malgré une grosse tempête de neige !



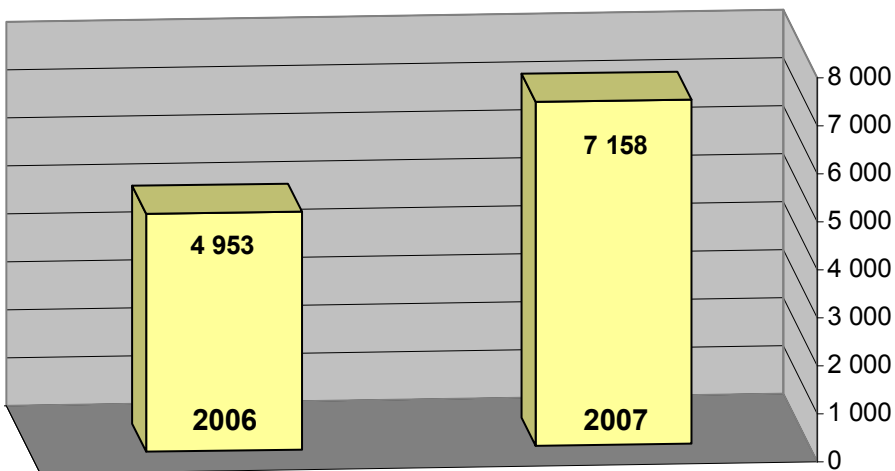
Une œuvre créée par l'équipe des préposés à l'entretien de la FOHM

Bilan 2007

La FOHM se développe à un bon rythme...

Lors de sa fondation, en 1987, la FOHM regroupait 260 unités de logement. 20 ans après, la Fédé dépasse les 7 000 unités, ces dernières logent ou hébergent près de 10 000 personnes dont le dénominateur commun est la précarité financière.

Depuis les 4 953 unités regroupées au 31 décembre 2006, la FOHM a ajouté 2 205 aux unités (provenant de groupes pour familles, personnes âgées, etc.). C'est-à-dire qu'en une année, la FOHM a augmenté son nombre d'unités représentées de près de 30%



Évolution des unités regroupées par la FOHM entre 2006 et 2007

Pour les OSBL d'habitation uniquement, la FOHM atteint un taux de pénétration record : 49,22% des unités de logement en OSBL d'habitation sont dénombrées parmi les membres de notre fédération.

En effet, depuis quelques années, nous avons mis davantage l'accent sur le développement d'activités fédératives. Que l'on songe aux différents comités de travail, aux différentes consultations au niveau du soutien communautaire, aux rencontres avec les groupes pour, entre autre, partager leur réalité et prioriser des actions. La FOHM a également pris davantage de place sur la place publique soit par des conférences de presse concernant le soutien communautaire, le développement du logement social ou encore lors de notre 20e anniversaire par la publication d'un cahier publicitaire à l'intérieur du journal de Montréal.

Par cette représentativité, tant par le nombre de personnes impliquées dans les organismes (locataires, administrateurEs, etc.) que par la diversité de ses membres (personnes âgées, personnes seules, femmes, etc.), la FOHM devient un acteur incontournable dans le monde de l'habitation à Montréal.

FOHM VOIR

Le prochain numéro du FOHM VOIR (n°31) paraîtra en :

Mars 2008